

SYNTÈSE DES PRINCIPAUX DÉBATS ET ACCORDS (SoA)

51^{ème} RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'EUROSAI

E-Meeting, 3 juin 2020

La 51^{ème} réunion du Comité Directeur de l'EUROSAI (CD) s'est tenue par visioconférence en date du 3 juin 2020. La réunion était présidée par M. Seyit Ahmet Baş, Président de la Cour des comptes turque (TCA) et Président de l'EUROSAI, uniquement en présence des membres du CD étant donné que la réunion était axée sur les décisions nécessaires afin que l'EUROSAI reste pleinement opérationnel au cours de cette période transitoire entre la date prévue de tenue du XI^{ème} Congrès (31 mai - 4 juin 2020) et la nouvelle date prévue pour la tenue du XI^{ème} Congrès (30 mai - 3 juin 2021).

Points 1 et 2. Ordre du jour de la 51^{ème} réunion du CD et procès-verbal de la 50^{ème} réunion du CD

L'ordre du jour de la 51^{ème} réunion du CD ainsi que le procès-verbal de la 50^{ème} réunion du CD ont été approuvés.

Point 3. Informations générales sur la situation actuelle

La Présidence de l'EUROSAI a résumé la manière dont la crise liée à la pandémie avait entraîné le report du XI^{ème} Congrès, après avoir expliqué les étapes et les conséquences de cette décision. À cet égard, en accord avec la proposition de nouvelles dates par l'ISC de la République Tchèque, en tant qu'organisateur du congrès, et avec le processus de consultation qui a suivi (au sein du Comité Directeur puis auprès de la totalité des membres de l'EUROSAI), le XI^{ème} Congrès avait été reporté au 30 mai - 3 juin 2021. Le report du XI^{ème} Congrès a eu un impact sur de nombreuses sphères de l'activité de l'EUROSAI car il supposait de maintenir le *status quo* actuel de l'EUROSAI pour une année supplémentaire. Les membres de l'EUROSAI ont approuvé la prolongation du mandat des membres actuels du Comité Directeur et leur ont confié le processus de prise de décision nécessaire au fonctionnement normal de l'EUROSAI qui ne pouvait pas être ajourné jusqu'au XI^{ème} Congrès.

Le CD a pris acte de l'information apportée par la Présidence.

Point 4. Décisions relevant de la compétence du Congrès confiée au CD

La Secrétaire générale de l'EUROSAI a informé les membres que le point 4 comprenait des décisions au regard desquelles l'organe compétent est le Congrès mais qui, sur accord des membres de l'EUROSAI, seraient exceptionnellement prises par le CD. Elle a également fait remarquer que, lors de l'élaboration de ces décisions, le Secrétariat avait guidé les propositions sur le fait que les membres de l'EUROSAI avaient confié au CD, *exclusivement la prise des décisions nécessaires et utiles à son bon fonctionnement jusqu'au prochain congrès*, de sorte que les décisions prises par le CD ne pouvaient être considérées comme valides après cette date.

4.1. Approbation de la reconduction du mandat des auditeurs de l'EUROSAI (Croatie et Bulgarie) pour l'audit des états financiers de l'EUROSAI correspondant à l'exercice 2020

La Secrétaire générale a fait savoir que le mandat des ISC de Bulgarie et de Croatie, en tant qu'actuels auditeurs externes de l'EUROSAI, devait arriver à terme avec l'audit des états financiers correspondant à l'exercice 2019. Étant donné que les futurs auditeurs ne seraient pas désignés par le Congrès avant le

mois de juin 2021, et que d'ici là, les états financiers correspondant à l'exercice 2020 devaient être audités, le Secrétariat a proposé de reconduire le mandat actuel des auditeurs jusqu'au XI^{ème} Congrès, ceux-ci ayant déjà confirmé leur disponibilité à cet égard.

Le CD a formellement adopté la décision de prolonger le mandat des actuels auditeurs jusqu'au XI^{ème} Congrès.

4.2. Approbation de l'extension et du financement du budget de l'EUROSAI (année 2021)

La Secrétaire générale a fait savoir que le budget actuel de l'EUROSAI couvrait la période allant jusqu'à la fin 2020, de sorte qu'une prolongation d'une année du budget actuel 2018-2020 était nécessaire pour bénéficier d'une dotation budgétaire pour 2021. Celle-ci a également rappelé la question préalablement soulevée par le Secrétariat lors de la 50^{ème} réunion du CD concernant le volume croissant de l'excédent cumulé de l'EUROSAI et la recommandation faite au CD afin de statuer sur cette question. Elle a proposé de financer les recettes budgétaires de 2021 grâce à l'excédent cumulé du fonds de pension, et non grâce aux contributions financières des membres.

Le CD a approuvé la prolongation du budget 2018-2020 pour une année supplémentaire (2021), impliquant ainsi que les frais de groupe des membres de l'EUROSAI ne soient ni révisés ni modifiés.

Le CD a approuvé, à titre exceptionnel, que le budget 2021 de l'EUROSAI soit financé par l'excédent cumulé du fonds de pension et non par les contributions financières des membres.

4.3. Décisions concernant les Groupes de travail (GT) et les Task forces (TF)

La Secrétaire générale a abordé diverses questions concernant les mandats, les présidences et les plans stratégiques des GT et des TF, qui auraient dû être normalement soumises lors du Congrès. Concernant le Groupe de travail sur les technologies de l'information (ITWG, actuellement dirigé par l'ISC de Pologne) et le Groupe de travail sur l'audit environnemental (WGEA, actuellement dirigé par l'ISC d'Estonie), leurs présidents respectifs ont indiqué qu'ils souhaiteraient que le changement de présidence ait lieu en juin 2020, de sorte qu'à compter du second semestre de l'année 2020, les futurs présidents puissent entamer les travaux réels. En ce qui concerne les plans stratégiques, et à l'exception du WGEA, les autres GT et TF se demandaient s'ils avaient besoin de les mettre à jour.

Concernant le WGEA et l'ITWG, le CD a approuvé :

- *Le changement de présidence du WGEA et de l'ITWG : l'ISC de Pologne assumerait la présidence du WGEA à compter du 3 juin 2020 et l'ISC d'Estonie assumerait la présidence de l'ITWG à compter du 30 juin 2020. Selon la procédure habituelle, le projet de résolution à soumettre par ces GT lors du XI^{ème} Congrès en 2021 devrait proposer la re-nomination de ces ISC en tant que Présidents.*
- *La prolongation des mandats du WGEA et de l'ITWG jusqu'au XI^{ème} Congrès (leur prolongation jusqu'en 2024 devant être incluse dans le projet de résolution qui sera soumis au Congrès pour approbation).*
- *De façon transitoire, le Plan stratégique du WGEA pour la période 2020-2024, afin qu'il puisse servir d'orientation aux travaux du GT au cours des prochains mois et jusqu'à la date de tenue du Congrès. Le Plan stratégique sera soumis à l'approbation du CD à un stade ultérieur. Dans ces deux cas, l'approbation de ces documents par le CD sera soumise lors du XI^{ème} Congrès pour confirmation, le CD n'étant pas autorisé à prendre des décisions au-delà de cette date.*

Concernant le Groupe de travail sur le contrôle des fonds alloués aux désastres et aux catastrophes, la Task force sur l'audit et la déontologie et la Task force sur l'audit des municipalités, le CD a approuvé :

- *La reconduction de leurs présidences respectives jusqu'en date du XI^{ème} Congrès.*

- *La prolongation des mandats des GT et des TF jusqu'en date du XI^{ème} Congrès.*

Point 5. Impact du report du Congrès sur la mise en œuvre et l'examen du Plan stratégique actuel de l'EUROSAI

5.1. et 5.2 Rédaction du rapport d'examen à mi-parcours et mise à jour du PO et des plans de travail des Groupes de travail (GT) et des Task forces (TF)

Le Président a expliqué que le report du Congrès impliquait que le premier volet de la mise en œuvre soit dorénavant de quatre ans (2017-2021), au lieu de trois, assorti de son impact sur la procédure de suivi des rapports d'étapes annuels, du rapport d'examen à mi-parcours et du rapport d'étape sur les trois années.

Il a tout d'abord proposé, si le CD y donnait son accord, de présenter les rapports d'étape sur les trois années lors du prochain CD en indiquant qu'il préférât personnellement ne pas imposer aux titulaires des portefeuilles une charge supplémentaire en leur demandant de rédiger un rapport d'étape annuel supplémentaire et distinct pour 2020¹. Il a par la suite abordé sa deuxième proposition, qu'il a également soutenu, concernant le report du rapport d'examen à mi-parcours et du rapport d'étape sur une base de 4 ans, en vue du prochain Congrès de 2021.

La Secrétaire générale a demandé de quelle manière l'information serait dévoilée au CD par les titulaires des portefeuilles, les GT, les TF et les observateurs, en indiquant au CD que certains d'entre eux avaient déjà contacté le Secrétariat à cet égard.

Le CD a formellement adopté la décision de reporter la présentation du rapport à mi-parcours et du rapport d'étape prévu pour cette année et, en lieu et place, d'exécuter les exigences relatives aux rapports sur une base de 4 ans, en vue du futur XI^{ème} Congrès de 2021.

Le CD a pris acte que la présentation des rapports par les titulaires des portefeuilles et des GT/TF se feraient désormais sur une base de 4 ans, immédiatement au CD avant la tenue du Congrès et au cours du Congrès lui-même. Dans un souci d'efficacité et de transparence, les rapports concernant leur activité sur la période allant de juin 2019 à novembre 2020, se feraient exclusivement par écrit, et non sous forme de présentation au CD. Dans tous les cas, les Présidents des GT et des TF seraient invités à participer à la prochaine réunion du CD.

Le CD a pris acte que le Président de l'EC sera chargé de coordonner la mise à jour du PO et des plans de travail des GT et des TF, qui seront présentés au CD lors de la prochaine réunion.

5.3. Reconduction du mandat de l'Équipe de coordination (EC) jusqu'au XI^{ème} Congrès

Le Président a brièvement expliqué que, compte tenu de la reconduction des mandats des trois membres qui composent l'EC - Présidence (Président de l'EC) et des membres du CD (coresponsables) en charge des OS -, le mandat de l'EC serait de fait automatiquement reconduit.

Le CD a pris acte de la reconduction du mandat des actuels membres de l'EC jusqu'au XI^{ème} Congrès.

Point 6. Approbation de la reconduction du mandat des coresponsables des OS n° 1 et OS n° 2 non membres du CD (ISC d'Allemagne et de Suède) jusqu'au XI^{ème} Congrès

La Présidence de l'EUROSAI a expliqué que, dans le respect de la procédure définie dans les procédures

¹ M. Baş a également fait remarquer que l'EC avait déjà commencé à travailler sur ces rapports juste avant que la pandémie n'atteigne son pic, et que si tel était le souhait de tous, l'EC pouvait poursuivre etachever l'examen à mi-parcours ainsi que les rapports d'étape à 3 ans étant donné que le report du Congrès n'impliquait en aucun cas le report du devoir de reddition des comptes découlant du principe de responsabilité.

générales, le mandat des actuels coresponsables (ISC d'Allemagne et ISC de Suède) était supposé arrivé à terme à la date du Congrès prévu en juin 2020, mais qu'elles avaient toutes deux confirmé leur disponibilité pour reconduire le mandat actuel de trois ans pour une année supplémentaire.

Le CD a reconduit le mandat des coresponsables des OS n° 1 et OS n° 2 non membres du CD (ISC d'Allemagne et de Suède) jusqu'au XI^{ème} Congrès.

Point 7. Plans de travail du CD et de ses membres jusqu'au XI^{ème} Congrès

7.1. Portefeuille sur la gouvernance globale et la culture : fonctionnement et rôle du CD pendant la période impactée par la situation liée à la Covid-19 ; comment assurer une gouvernance efficace de l'EUROSAI

Etant donné qu'il n'est pas possible de prévoir de réunions en personne pendant un laps de temps relativement long, le Président de l'EUROSAI, titulaire de ce portefeuille, a insisté sur le fait que des solutions numériques, telles que les e-meetings, seraient utilisées. En l'espèce, il a remercié le Secrétariat pour le lancement de l'outil de visioconférence virtuelle pour les activités de l'EUROSAI (Blackboard Collaborate) et l'ISC de Finlande pour la création de la PG sur l'audit de la réponse apportée à la pandémie de la Covid-19. En ce qui concerne leurs plans de travail, il a annoncé qu'ils réviseraient le document « Principes clés et bonnes pratiques » en ce qui concerne les principes liés aux réunions virtuelles et le mettraient à jour si besoin est ; qu'ils renforcentraient l'utilisation du site Internet du PO de l'EUROSAI et de Twitter afin d'atteindre un plus grand nombre de membres ; et qu'ils renverraient le volet « Réflexion prospective » de l'*Enquête sur la mise en œuvre et la mise à jour des propositions du PSE 2017-2023* lancée en février 2020. Dans ce domaine, il a fait savoir qu'ils étaient ouverts à une collaboration avec leurs collègues finlandais dans la mesure où ils pouvaient avoir des contributions ou des perspectives différentes à apporter en rapport avec ces questions.

Le CD a pris acte de l'information apportée par le Président de l'EUROSAI concernant les plans de travail du portefeuille sur la gouvernance globale et la culture.

7.2. Portefeuille OS n° 1

L'ISC de la République Tchèque, en tant que coresponsable de l'OS n° 1, a brièvement abordé les activités et les projets actuels liés à l'OS n° 1, réalisés en collaboration avec l'ISC d'Allemagne. Ils se sont montrés très satisfaits de la nouvelle contribution aux activités liées à l'OS n° 1 que la nouvelle PG sur l'audit de la réponse apportée à la pandémie de la Covid-19 allait sans aucun doute permettre et ont insisté sur l'évolution de la base de données des audits, en croissance constante, l'ISC du Royaume-Uni en étant le dernier contributeur.

L'ISC de Finlande a pris la parole pour informer de la tenue du 5^{ème} Congrès YES qu'ils allaient organiser en 2021 (un rappel et une invitation seront envoyés à l'automne).

Le CD a pris acte de l'information apportée par l'ISC de la République Tchèque concernant les activités liées à l'OS n° 1, ainsi que de l'information apportée par l'ISC de Finlande concernant le 5^{ème} Congrès YES.

7.3. Portefeuille OS n° 2

L'ISC de Pologne a fait savoir que le cahier des charges du programme de détachements devait être modifié, étant donné que le début du programme avait été ajourné en raison de la pandémie de la Covid-19. L'information portant sur l'invitation de la Task force sur la professionnalisation des auditeurs de l'INTOSAI, à désigner un représentant officiel de l'EUROSAI pour ses activités sur la période 2020 à 2022, a également été partagée, dans l'intention d'organiser, peut-être au cours de l'année suivante, une réunion complémentaire portant sur la méthodologie d'audit.

Le CD a pris acte de l'information apportée concernant les activités liées à l'OS n° 2 et a approuvé la mise à jour du cahier des charges du programme de détachements.

7.4. Portefeuille sur les questions émergentes et la réflexion prospective

L'ISC de Finlande a présenté les activités centrales portant sur la *PG sur l'audit de la réponse apportée à la pandémie de la Covid-19*, récemment lancée, la « question émergée » la plus urgente à laquelle les ISC sont confrontées et a informé de la nouvelle initiative qui allait être lancée, la *PG sur la durabilité de la planification à long terme et les finances publiques*, autre sujet crucial à aborder.

Le CD a pris acte de l'information apportée concernant les initiatives liées au portefeuille sur les « questions émergentes et la réflexion prospective ».

7.5. Portefeuille sur les relations avec les parties prenantes externes

L'ISC des Pays-Bas, en tant que titulaire du portefeuille, a brièvement détaillé de quelle manière le portefeuille allait contribuer à la PG sur l'audit de la réponse apportée à la pandémie de la Covid-19, afin de garantir l'engagement des parties prenantes externes, en coordonnant à ces fins les travaux avec les ISC du Royaume-Uni et de Finlande.

Le CD a pris acte de l'information apportée concernant le portefeuille sur les relations avec les parties prenantes externes.

7.6. Portefeuille sur les relations avec les autres organisations régionales de l'INTOSAI

Le Secrétariat, en tant que titulaire du portefeuille, a fait savoir qu'il avait assuré une parfaite coordination entre les initiatives portant sur les questions liées à la Covid-19 -point central de la communication avec l'INTOSAI et ses régions- et a informé de la PG de l'EUROSAI sur la Covid-19 concernant le groupe d'experts de la Covid-19 créé par le Comité de surveillance de l'INTOSAI sur les questions émergentes (SCEI) ou encore de la programmation du webinaire de l'ARABOSAI sur la Covid-19, en juin 2022.

Par ailleurs, le Secrétariat a informé de l'impact de la pandémie sur l'organisation de la IX^{ème} Conférence conjointe de l'EUROSAI-OLACEFS intitulée « Accroître l'impact du travail des ISC », qui se tiendra en visioconférence les 9-11 septembre 2020, après un report par son organisateur (ISC de Hongrie) aux mêmes dates. La Secrétaire a insisté sur le fait que le thème central de l'événement serait abordé depuis la perspective des questions les plus actuelles, et entre autres la crise liée à la Covid-19, et que dans le principe, l'événement serait organisé en anglais, même si les possibilités de proposer une interprétation étaient également envisagées. En outre, l'ISC de Hongrie a proposé l'organisation, si cela est possible, d'un événement d'une journée réservé aux Présidents des ISC début 2021, portant sur un débat stratégique et une consultation des conclusions de la conférence, réalisée par visioconférence au mois de septembre prochain.

Le CD a pris acte des récentes avancées du portefeuille sur les relations avec les autres organisations régionales de l'INTOSAI et a appuyé la proposition de l'organisateur de tenir la IX^{ème} Conférence conjointe de l'EUROSAI-OLACEFS en visioconférence, après avoir été informé des arrangements et des plans correspondants.

7.7. Portefeuille sur la communication

Le Président de l'EUROSAI a résumé le statut actuel du portefeuille (en veille jusqu'à la désignation du futur titulaire) et a invité le CD à réfléchir sur la façon de limiter l'impact de la crise liée à la Covid-19 sur le portefeuille, dans la mesure où l'année supplémentaire à assumer avant la tenue du Congrès allait impliquer un retard dans la prise en charge du portefeuille par un autre membre du CD.

L'ISC de Lettonie a indiqué qu'elle réalisait un contrôle permanent de tous les aspects liés à la communication stratégique pour les organisations internationales ; leurs observations servaient à démontrer que la proposition soumise par l'ISC de Lettonie était selon eux la plus appropriée pour

l'EUROSAI et que, par conséquent, ils n'avaient aucune autre proposition à faire à cet égard, comme c'était le cas pour les autres membres du CD.

La Secrétaire générale a indiqué qu'il serait souhaitable de pouvoir présenter certaines conclusions dans le domaine de la communication lors du prochain congrès, invitant ainsi à rédiger une nouvelle version du cadre de communication, qui serait de nature générale et exclurait le volet concernant la répartition des responsabilités (ce sujet serait abordé conjointement avec le futur titulaire du portefeuille à un stade ultérieur et versé sur un document distinct comme le faisait l'INTOSAI). Elle s'est proposée pour élaborer le document, après avoir invité la Présidence, l'ISC de Lettonie et les autres membres du CD à se joindre à cette tâche. Le projet serait élaboré sur la base de celui préparé par l'ISC de Lettonie à la suite de l'offre faite par leur Conseil à cet égard.

Le CD a approuvé l'offre du Secrétariat de l'EUROSAI de rédiger un cadre de communication, qui porterait sur un document général, comme c'était le cas au sein de l'INTOSAI, qui n'aborderait pas la répartition des responsabilités et serait rédigé sur la base du projet préparé par l'ISC de Lettonie. Ce projet serait présenté au CD et soumis pour approbation lors du XI^{ème} Congrès. Les membres du CD souhaitant se joindre à cette initiative étaient les bienvenus.

7.8. Discussion sur d'éventuelles autres initiatives des membres du CD

Le Président de l'EUROSAI a invité les membres du CD et notamment ceux n'étant actuellement en charge d'aucun portefeuille, à réfléchir sur d'éventuels projets à court terme auxquels ils pourraient vouloir participer dans les prochains mois, soit en lançant ces projets, soit en les codirigeant, ou par n'importe quel autre type de participation afin de contribuer à l'impact et à l'activité de l'EUROSAI.

L'ISC de Moldavie a informé de son souhait de se joindre aux activités liées à l'OS n° 2 et de participer au projet : « Établir des liens et des initiatives avec le Sous-comité de l'INTOSAI concernant l'examen par les pairs ». L'ISC de Lettonie a indiqué qu'elle souhaiterait traiter les questions liées à la crise de la Covid-19 dans les travaux des ISC et de l'EUROSAI et qu'elle envisageait, si besoin est, de proposer sa contribution dans ce sens.

Le CD a pris acte de l'information apportée par les ISC de Moldavie et de Lettonie.

Point 8. Impact du report du Congrès sur les procédures de présentation et d'évaluation des candidatures à la présidence, aux membres du CD et aux auditeurs

La Secrétaire générale a expliqué que le report du Congrès impliquait le devoir de fixer les délais prévus par les protocoles approuvés par le CD le 9 mars 2020, qui règlementent la présentation des candidatures à la Présidence, au CD et au poste d'auditeur externe de l'EUROSAI.

Le CD a décidé d'informer les membres de l'EUROSAI, en accord avec le protocole approuvé par le CD (9 mars 2020), que le report du Congrès implique également le report de la date limite pour les candidatures à la Présidence, à 3 mois avant la nouvelle date fixée pour le Congrès (c'est-à-dire au 1^{er} mars 2021). Par conséquent, les nouvelles candidatures pourraient être reçues jusqu'à cette date et les candidatures antérieures seront considérées comme valides à moins que le candidat ne procède à leur retrait formel (c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire que les candidats présentent de nouveau leur candidature mais, ils devraient néanmoins être informés de la possibilité de retirer leur candidature si besoin est, du fait du changement de situation de leur ISC en un an).

Le CD a décidé d'informer les membres de l'EUROSAI, en accord avec le protocole approuvé par le CD (9 mars 2020), que le report du Congrès implique également le report de la date limite pour les candidatures au Comité Directeur, à 2 mois avant la nouvelle date fixée pour le Congrès (c'est-à-dire au 30 mars 2021). Par conséquent, les nouvelles candidatures pourraient être reçues jusqu'à cette date et les candidatures antérieures seront considérées comme valides à moins que le candidat ne procède à leur retrait formel (c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire que les candidats présentent de nouveau leur

candidature mais, ils devraient néanmoins être informés de la possibilité de retirer leur candidature si besoin est, du fait du changement de situation de leur ISC en un an).

Le CD a décidé que les membres de l'EUROSAI devaient être informés de la possibilité de présenter leur candidature au poste d'auditeur externe, après avoir indiqué que ces candidatures ne seraient prises en compte que si les actuels auditeurs ne peuvent poursuivre leur mission concernant les états financiers sur la période 2021-2023. Conformément aux protocoles approuvés, tel qu'indiqué ci-avant, par le CD (9 mars 2020), la date limite de présentation des candidatures au poste d'auditeur externe de l'EUROSAI sera reportée à 2 mois avant la nouvelle date fixée pour le Congrès (c'est-à-dire au 30 mars 2021).

Point 9.- Impact de la Covid-19 sur les activités programmées pour la commémoration du 30^{ème} anniversaire de l'EUROSAI

L'ISC de la République Tchèque a détaillé les initiatives programmées pour la célébration du 30^{ème} anniversaire de l'EUROSAI pendant le prochain Congrès, à savoir la parution d'une publication spéciale sur l'anniversaire (édition reliée) et l'élaboration d'une petite campagne avant la date exacte de l'anniversaire.

La Secrétaire générale a rappelé que le Secrétariat avait lancé à cette occasion, un logo commémoratif en début d'année. Dans un souci de ne pas dupliquer les demandes de contributions des membres, elle a proposé que la publication spéciale soumise par l'ISC de la République Tchèque remplace le numéro annuel de la revue de l'EUROSAI en 2020.

Le CD a pris acte de l'information apportée et soutenu les initiatives prévues, telles que la petite campagne pour la célébration du 30^{ème} anniversaire avant la date exacte (12 novembre 2020). Le CD a approuvé les plans proposés pour la publication commémorative, portant sur l'embauche d'un éditeur et la suspension du numéro annuel de la revue pour l'année 2020.

10.- Prochaine réunion du CD

Le Président de l'EUROSAI a pris la parole pour aborder la pertinence d'une tenue d'un CD à l'automne et a soumis la proposition de célébrer une courte réunion principalement pour y aborder les questions d'ordre administratif.

Le CD a décidé de tenir la prochaine réunion du CD à l'automne, en présence des observateurs et des invités, comme à l'habitude.

11.- Divers (AOB)

La Secrétaire General a avancé l'idée de célébrer le 30^{ème} anniversaire de l'Organisation pendant la Conférence conjointe de l'EUROSAI-OLACEFS, qui se tiendra en septembre 2020, suggestion qui a été saluée par le CD.

Aucune autre question ou remarque n'ayant été soulevée, le Président a clôturé la 51^{ème} réunion du CD.